



LE CERTIFICAT D'INAPTITUDE A-T-IL UNE DATE LIMITE

Par florinext

Bonjour,

J'ai été licenciée pour inaptitude au travail de conseillère en assurances (conclusions : Ses capacités restantes l'autorisent à tout poste administratif)

J'ai un entretien pour être responsable de boutique.

1 - Mes capacités restantes sont-elles compatibles avec le poste en vue ?

2 - Le certificat d'inaptitude a-t-il une date limite ou bien est-ce à vie ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un certificat d'inaptitude est valide jusqu'au prochain certificat.

Demandez une visite au médecin du travail pour vérifier votre aptitude à ce nouveau poste.

Par florinext

Merci